



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-Rendu du Conseil Municipal du mardi 21 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 décembre à 19 H 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle communale, conformément aux dispositions de l'article 9 de Ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, sous la présidence de Sylvie OUTURQUIN, Maire.

Etaients présents : Sylvie OUTURQUIN, David ROLAND, Isabelle BOULEY, Thomas JULIEN, Frédéric COMAT, Bernard LESAVRE, Géraldine COMTE, Jean-Marc GROSSMANN, Éric BOITTIN, Patrice FERRERO et Valérie VAILLER

Absents excusés : Néant

Jean-Marc GROSSMANN a été élu secrétaire.

Le Procès-Verbal de la réunion du 30 novembre 2021 a été approuvé à l'unanimité des présents.

I) Déclaration d'aliéner (droit de préemption urbain)

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas faire application de son droit de préemption sur la mutation des parcelles A612, A697, A613, A699, A614 situées « Pré des Angles » et de la parcelle A613 située « Rue du Moulin du Bois » pour une superficie de 1 068 m²

II) Exécution budgétaire avant vote BP 2022 (Dépenses d'investissement)

Le Maire informe le Conseil que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'il est possible d'engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles avant le vote du budget primitif, sous certaines conditions, si une délibération du Conseil Municipal le prévoit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Autorise le Maire à :

- Engager des dépenses d'investissement,
- Engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, avant le vote du budget primitif 2022.

COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS :

Schéma des mobilités – 2/12 => Bernard Lesavre/Jean-Marc Grossmann

- o La réflexion est toujours en cours, mise en œuvre du projet début 2022

Commission Communication – 16/12 => Isabelle Bouley

- o La réalisation du Bulletin Municipal est en cours, relecture et corrections ont été apportées
- o La distribution est prévue pour mi-janvier 2022

QUESTIONS DIVERSES :

- 1 Annulation des Vœux du Maire, initialement prévus le 16/01/2022, suite à l'état d'urgence sanitaire décrété par l'État
- 2 Recensement 2022 => Il débutera le 16/01 (durée : 1 mois), l'agent recenseur nommé est Pierre Jullin
- 3 Le repas du CCAS prévu le 11/12 ayant été annulé, la commission va réfléchir à le reporter sur le printemps prochain

Prochain Conseil Municipal : Mardi 25 Janvier 2022 à 19h30